



**S Y N D I C A T
D E P A R T E M E N T A L
D ' E L E C T R I C I T E D E
H A U T E G A R O N N E**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 9 FEVRIER 2017
N° d'ordre de la délibération : 2
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 25 janvier 2017
Nombre de membres : 159
En exercice : 157
Présents : 87

REU
21
00

Le 9 février 2017 à 14 heures 00
Les membres du Comité du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis à Carbone
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour la commune nouvelle de Péguilhan

PRESENTS

M. Dominique AGOSTI M. Alain AKA M. Michel AUJOULAT M. François AUMONIER M. Michel BASELGA M. Fabrice BAUDEAU M. René BAUDOQUIN M. Denis BEZIAT M. Michel BOIAGO M. Patrick BOUBE M. Pierre-Louis BOUE M. Michel BROCAS M. Jean-Marc BRUNON M. Elain CANEZHIN M. Robert CASSAGNE M. Max CAZARRE M. Claude CHABOY M. Roland CLEMENCON M. Martin COMAS M. Pierre CONDOJANOPOULOS M. Thierry CORBARIEU M. Philippe COSTES	M. Maurice CROUZIL M. Arnaud DE LAPASSE M. Daniel DEL COL M. Cyril DESOR M. Francis DESPLAS Mme Anne DUCASSE M. Bernard DUCASSE M. Alain DUCOMTE M. Francis EARD M. André ESPARBES M. Patrick EYNARD M. Raymond FERRES Mme Anne-Marie FEVRIER M. Patrick FEVRIER-MUZARD M. Christian FONTA M. Jean-Luc FOURMENT M. Michel FRANCES M. Pierre GAGLIONE M. Alain GARDELLE M. Jean-Claude GASC Mme Janine GIBERT M. Patrick GRANVILLAIN	M. Robert GRILLOU M. Robert GRIMAUD M. Claude GUALANDRIS M. Pierre IZARD M. François JACQUES M. Christian LAGENTE M. Jean-Claude LANDET M. Philippe LATRE M. Jean-Claude LOUPIAC M. Pierre MARIN M. Francis MARTY M. Marc MENGAUD M. Alain MONFRAIX M. Gérard MONTAUT M. Robert MORANDIN M. Raymond NOMDEDEU M. Pascal PAQUELET Mme Marielle PEIRO M. Bernard PELLEFIGUE M. Patrick PETIT M. Jean PEYRE M. Jean-Louis PIQUEPE M. Raoul RASPEAU	M. Patrice RIVAL M. Jean ROMANELLO Mme Christine ROUSSEL M. Henri RUFU M. Alain RUMEBE M. Bernard SABOULARD M. Claude SARRALIE M. David SAUTREAU M. Jean-Louis SEGUELA M. Jean-François SOTO M. Roger STRAMARE Mme Annie SUD M. Jean-François SUTRA M. Fabien TOFFOLO M. Marc TONELLI M. Francis TUYARET M. Marc VATIN Mme Amédée VELA M. André VICENS M. Pierre VIVANT
---	--	--	--

ABSENTS

M. Jean-Luc ABADIE Mme Andrée ARSEGUET M. Jean-Claude ARSEGUET M. Patrice AUGE Mme Isabelle BANACHE M. Philippe BARBASTE M. Pierre BARBIER M. Robert BARBREAU M. Michel BELIS M. Christian BERGON M. Gil BEZERRA M. Adrien BONNEMAISON M. Didier BOTTAREL M. Michel BOUSQUET M. Philippe BRACHET M. Kerstin BYSTRICKY M. Pierre CAPARROS M. Alain CASTEL M. José CASTELL	M. Patrick CHARTIER M. Jean-Pierre COMET M. Jean-Marc CREMOUX M. Manuel DA SILVA FREITAS M. Guy DARNAUD M. Guillaume DEBEAURAIN M. Serge DEJEAN M. Philippe DETRE M. Jean-Pierre DUCLOS Mme Claudia FAIVRE M. Jean FARENC M. Michel FITTE M. Jean-Claude FORTIER M. Alain FREZIERES M. Romain GANS M. Bernard GENSSLER M. Yves GERAUD M. Olivier GINESTE M. Maurice GRENIER	M. Alain LARGE M. Christian LASSERRE M. Gérard LAVERGNE M. Alain LEZAT M. Bernard MARIUZZO M. Noël MESPLES M. Grigori MICHEL M. Gilles MONTARIOL M. Nicolas MOREAU M. Jean-Luc MOUDENC M. Robert MUNOZ M. Djarollah OQUAB M. Louis PALOSSE M. Frédéric PASIAN M. Alain PEREZ Mme Annie PEREZ M. Jean-Luc PITIOT M. Jacques POURRINET	Mme Nadine ROUGE M. Philippe ROUSSEL M. Daniel SABATHE M. Robert SABATIER M. Jean-Luc SALIERES M. Bertrand SARRAU M. Karel SCHWARZER M. Serge SOULET M. Didier TEIXEIRA M. Jean-Claude TERRENG M. Joseph TOFFOLON Mme Marielle VARGAS M. Bruno VERMERSCH M. Jean-Marie VITRAC
--	---	---	--

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales,
Monsieur CAZARRE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.



**S Y N D I C A T
D E P A R T E M E N T A L
D ' E L E C T R I C I T E D E
H A U T E G A R O N N E**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 9 FEVRIER 2017
N° d'ordre de la délibération : 2
N° de feuillet : 2**

Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité pour la commune nouvelle de Péguilhan

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2113-10, L.2333-2 à L.2333-5, L.3333 à L.3333-3-3 et L.5212-24 ;

Vu la délibération du comité du SDEHG du 8 juin 2015 fixant le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 août 2016, créant, à compter du 1^{er} janvier 2017, la commune nouvelle de Péguilhan, issue de la fusion des communes de Lunax et Péguilhan.

Le Président expose qu'en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), le SDEHG perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) à la place de ses communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année est égale ou inférieure à 2 000 habitants, ou dans lesquelles il percevait la taxe au 31 décembre 2010.

Au regard de ces dispositions, également applicables aux communes nouvelles, le SDEHG est habilité à percevoir de plein droit la TCCFE à la place d'une commune nouvelle dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure à 2000 habitants ;

Il convient cependant d'en délibérer de nouveau dès lors que la commune nouvelle de Péguilhan constitue une nouvelle personne juridique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- 1- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est perçue par le SDEHG sur le territoire de la commune nouvelle de Péguilhan ;
- 2- le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de ladite commune est celui fixé par le comité du SDEHG du 8 juin 2015 soit 8,50 ;
- 3- donne pouvoir au Président du SDEHG pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour	87
Contre	0
Abstention	0
Non participation au vote	0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le **21 FEV 2017**